



LE LABEL SITE RIVIÈRES SAUVAGES



17/10/2017

Dossier de presse

Le Taravo, le troisième fleuve côtier, du département du sud de la Corse, sera labellisée le 17 octobre prochain. C'est l'occasion de revenir sur un label et un réseau qui comprend 13 rivières sauvages labellisées en France et qui va s'étendre en Europe.

LE LABEL SITE RIVIÈRES SAUVAGES

DOSSIER DE PRESSE

PROTEGER LA PATRIMOINE CULTUREL ET PRESERVER LE 3EME FLEUVE COTIER DE TOUTE ATTEINTE

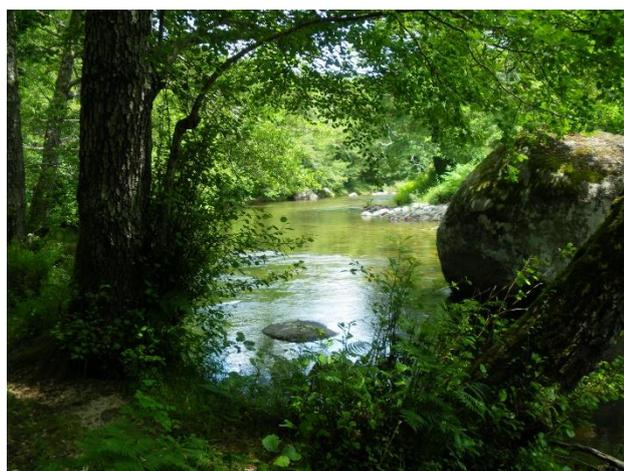
Le Taravo : une nature intacte préservée !

Fleuve côtier de légendes et de contes, principal cours d'eau de la Corse du Sud et fleuve éminemment convoité, le Taravo appelle les superlatifs. C'est qu'il est le troisième fleuve de Corse et qu'en dépit de la présence d'exploitations agricoles typiques et traditionnelles, il a conservé sa nature sauvage. A tel point que pour la préserver et protéger ce joyau, il reçoit la distinction la plus convoitée : le label Site rivières sauvages le 17 octobre prochain dans la commune d'Argiusta Moriccio.

Le Taravo, avec une longueur de 65 kilomètres, représente le principal cours d'eau de Corse du Sud et le troisième fleuve de Corse.

LES ELEMENTS TECHNIQUES DE LA LABELLISATION

La Taravo est labellisé niveau 2 et c'est à présent le plus grand des fleuves labellisés en France avec ses 65 km. Son bassin versant, de 490 kilomètres carrés, intègre divers espaces naturels à forte valeur environnementale : **5 sites Natura 2000, 6 ZNIEFF de type I et 5 ZNIEFF de type II**, ainsi que le **Parc Naturel de Corse** qui s'étend sur environ de 205 kilomètres carrés. Le bassin versant accueille également la moitié des exploitations agricoles du département de la Corse du Sud. C'est donc un cadre qui conserve une certaine *sauvagitude*, chère aux contrôleurs de l'AFNOR tout en ayant su concilier des activités agricole traditionnelles typiques. Le programme de préservation sur 10 ans a attiré favorablement l'attention : qu'il s'agisse de lutter contre les espèces invasives, de veiller aux points délicats relatifs à l'hydrobiologie ou de la mise en place d'équipements permettant une meilleure découverte du fleuve dans son milieu naturel (randonnées pédestres, pistes cyclables, etc.)



UN PATRIMOINE HISTORIQUE, HUMAIN ET NATUREL EXCEPTIONNEL

« Sources, fontaines, lavoirs ont été des lieux autour desquels s'organisaient les liens sociaux et les activités domestiques et en Corse ils marquent encore une halte dans le paysage. L'eau fut aussi, des siècles durant, objet de croyances. Prosper Mérimée, dans ses **Notes d'un voyage en Corse**, raconte une anecdote relative à la "forge du Diable", où un jour insatisfait de son travail, le diable, qui avait pour enclume les pierres des Dolmens, jeta son marteau du haut de la forge du Taravo. L'outil tomba à un kilomètre de là pour former l'étang de Canniccia. » raconte **Pierre-Jean Luciani** Président du Conseil Départemental de Corse du Sud



L'ensemble du fleuve est favorable au développement de la Truite et notamment de la Truite *Macrostigma* : à ce titre, le Taravo présente les caractéristiques d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole¹.

¹En France, une rivière de **première catégorie** est un **cours d'eau** où le peuplement piscicole dominant est constitué de salmonidés (truite, omble chevalier, ombre commun, huchon). Si elles sont naturellement présentes (et non issues de rempoissonnements successifs), ces espèces sont réputées être de bons bioindicateurs.

DES RIVIERES SAUVAGES, BIENS COMMUNS, POUR DEMAIN.

Nous labellisons aujourd'hui, officiellement, Le Taravo. C'est pour nous une fierté. Et ce n'est bien sûr pas un hasard.

Ce label, fruit d'une longue histoire, a un double objectif. Il reconnaît, en tout premier lieu, la naturalité extraordinaire d'un fleuve côtier. Il honore également, et c'est tout aussi important, l'engagement, le travail, la détermination d'une communauté humaine, d'un territoire qui a pensé, il y a quelques années de cela, qu'il était indispensable de créer de la valeur autour des ultimes joyaux en eau courante.

Ces deux approches, intimement liées, constituent le cœur de notre engagement. La biodiversité, la beauté exceptionnelles des ultimes rivières non aménagées, soit moins de 1 % des cours d'eau de France, doit être protégée. Avec les hommes qui habitent sur son bassin versant. Pas sans eux. Les humains doivent réapprendre, et ce mouvement est neuf, à prendre soin de leurs rivières. Ils doivent construire, collectivement, en n'oubliant personne, une communauté d'intérêts, de fierté, de passion, de vision autour de leur « rivière joyaux », et en tirer des richesses. C'est possible. Nous pensons en effet, depuis 2007 et le lancement du chantier d'un barrage EDF dévastateur sur le Rizzanese, en Corse, qu'il est temps de voir d'un autre œil et de se donner de nouveaux moyens pour conserver les très rares cours d'eau rescapés de l'artificialisation.

C'est donc avec une émotion toute particulière que nous venons ici, sur la terre de corse, pour continuer la préservation de la biodiversité.

C'est le but du programme Rivières Sauvages. Générer de la valeur, en ces temps de prise de conscience accélérée des menaces qui pèsent sur cette biodiversité, ce n'est pas uniquement, pour les cours d'eau poursuivre l'artificialisation.

Après un long effort collectif, nous avons créé en 2014 le label « Site Rivières Sauvages », qui a déjà été décerné à 13 rivières. Les retours du terrain, des riverains, des chercheurs, des pêcheurs, des naturalistes, des élus, des entreprises et ici même des agriculteurs sont encourageants. De plus en plus de rivières sont candidates au label, montrant qu'une démarche de conservation qui part de la société civile, nourrie de bonne science, de respect, ouverte à tous, sortant du strict cadre réglementaire, fonctionne. Et le label commence à s'exporter en Europe

C'est tout cela, l'esprit Rivières Sauvages. Ce sont des résultats, déjà, sur le terrain. C'est une espérance, celle de réconcilier davantage encore les humains que nous sommes avec leurs rivières, des Biens Communs qui participent à notre joie de vivre. Nous sommes donc heureux de partager cet esprit de coopération, de solidarité, d'exigence avec vous, pour conserver et valoriser les indispensables rivières sauvages de demain.

Roberto Epple Président

Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages/European Rivers Network



UN LABEL NATIONAL QUI CREE DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES.

LE LABEL « SITE RIVIERES SAUVAGES » EN QUELQUES DATES CLES.

Depuis fort longtemps, les scientifiques, les ONG travaillent pour enrayer **l'érosion de la biodiversité des milieux aquatiques d'eau courante**, alarmante, comme le montre le dernier rapport **Planète Vivante**² du WWF. La diversité biologique est mise à mal par l'artificialisation continue, et massive, des cours d'eau depuis le XIXe siècle, grâce aux progrès techniques qui ont permis l'édification de très grandes structures sur la plupart des grands fleuves d'Europe et du monde. En France, le combat de **Loire Vivante**, dans les **années 80 et 90**, a été la première mobilisation populaire d'ampleur pour sauver un fleuve. Le « dernier fleuve sauvage d'Europe » était menacé par un programme massif de construction de grands barrages. En **1994**, le gouvernement a donné un premier signal positif, avec l'abandon des projets de barrages et le lancement du premier plan pilote de gestion durable d'un fleuve en France, le **Plan Loire Grandeur Nature**.

En suite de ce premier pas, très important, divers **plans grands fleuves** ont été lancés. Des programmes importants de restauration des cours d'eau, notamment pour mieux gérer le risque naturel d'inondations, se mettent en place. La tendance est aujourd'hui bien à la protection et à la restauration des milieux aquatiques, notre pays et nos sociétés ayant pris conscience de **l'importance du bon fonctionnement des écosystèmes d'eau douce**.

Il reste cependant des menaces fortes sur les hydrosystèmes, notamment celles qui sont liées à l'hydroélectricité. Le concept de « **services écosystémiques** » et l'idée de création de valeur à partir d'hydrosystèmes en très bon état écologique n'ont pas encore partout pris racine. Ainsi, en **2007**, EDF lancé la construction d'un grand barrage, sans utilité avérée, sur le **Rizzanese**, un fleuve côtier remarquable de Corse.

Le **WWF-France** et **ERN France** (European River Network) ont alors lancé le programme « Rivières Sauvages » pour proposer une alternative économique aux territoires ruraux hébergeant ces « rivières joyaux ». Ils ont lancé en **2010**, le « **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages** », un fonds de dotation permettant de recueillir des fonds privés afin de protéger ces milieux remarquables en soutenant le développement d'un outil nouveau pour construire un réseau de rivières remarquables, exceptionnelles.

Entre **2011 et 2014**, un **Conseil Scientifique** a créé, en interaction avec des gestionnaires sur 4 bassins pilotes (**Chéran, Valserine, Léguer, Vis**) une grille de critères permettant d'identifier les rivières, ou portions de rivières susceptibles de recevoir le label « Site Rivières Sauvages ». Un référentiel permettant d'attribuer et porter le label a été créé avec l'**Afnor**, avec l'appui de l'**Ecole Centrale de Paris**.

Le **11 octobre 2014**, la **Valserine**, est devenue la première rivière labellisée de France. Cette rivière joyau de 42 km coule dans les départements de **l'Ain et du Jura** dans le **Parc Naturel Régional du Haut Jura**. Un premier « Contrat de rivière sauvage » multi acteurs a été depuis signé avec **l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse**, le **département de l'Ain**, le **Parc naturel régional du Haut Jura** et divers acteurs, dont la **Fédération de pêche de l'Ain**, les **deux communautés de communes concernées (Pays de Gex et Pays Bellegardien)** et le **Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages**. Un modèle !

En **juin 2015**, un **Accord Cadre** a été signé entre European Rivers Network, le Ministère de l'Ecologie, l'Agence Française de la Biodiversité (ex. Onema) et les 6 agences de l'Eau de notre pays.

Le **22 novembre 2016**, la première réunion du réseau des rivières labellisées a eu lieu à Paris, au **Ministère de l'Environnement**.

23 SEPTEMBRE : LABELLISATION DE LA GRANDE LEYRE.

17 OCTOBRE, LABELLISATION DU TARAVO

²Rapport Planète Vivante 2016 Risques et résilience dans l'Anthropocène

UN LABEL QUI VIENT COMPLETER UN CADRE LEGISLATIF DE LA PROTECTION DES RIVIERES SOLIDE, MAIS INSUFFISANT POUR SAUVER LES DERNIERS JOYAUX.

Le label « Site Rivière Sauvage » s'inscrit dans une **progressive intégration par le Droit français et européen** de l'importance de la protection et de la restauration des écosystèmes d'eau douce et de la ressource en eau. **Le label**, c'est une **reconnaissance partagée, volontaire, consensuelle**, de l'importance de protéger la naturalité des ultimes joyaux en eau courante de notre pays, des joyaux que les divers Lois et Règlements sont encore souvent incapable de conserver.

Ce label peut permettre, dans un horizon plus ou moins lointain, de faire évoluer le Droit vers davantage de cohérence et de rigueur pour la préservation de ces bastions de notre biodiversité aquatique. C'est un instrument, un contrat qui peut nous aider à aller au-delà de la réparation des dégâts d'un développement économique incontrôlé sur les milieux aquatiques.

Le label, sur un monde contractuel, est là pour aider le corps social à comprendre que pour préserver notre santé, améliorer la qualité de l'eau, amplifier la protection et la restauration des cours d'eau et plus largement de reconnaître l'importance des « **services écosystémiques** » que nous rendent les écosystèmes en excellent état écologique, il faut se mobiliser à l'échelle des territoires.

Ainsi, des associations se mobilisent, dans divers **Parc Nationaux et Naturels régionaux**, pour protéger des cours d'eau remarquables restés intacts jusqu'à aujourd'hui.

Parmi les textes de Droit récents les plus importants, tant nationaux qu'europeens et internationaux, nous pouvons mentionner :

- La Loi de protection de la nature de 1976 ;
- La Loi pêche de 1984
- La Loi sur l'eau de 1992 ;
- La Convention de Rio sur la biodiversité de 1992 ;
- La Directive Cadre sur l'Eau de **l'Union Européenne** de 2000,
- La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 ;
- La Loi biodiversité de 2016.

Nous pouvons aussi mentionner le **PARCE**, le Plan d'Action de Restauration de la Continuité Ecologique, lancé en 2009 par le Ministère de l'Ecologie, ainsi que la Résolution du Parlement Européen sur les « zones de nature vierge en Europe ».

Des textes de Droit les plus anciens, comme la Loi de 1919, avaient commencé à intégrer la nécessaire protection des milieux. Cette loi avait par exemple reconnu, dès les débuts de la grande hydroélectricité, l'importance de préserver les populations de poissons migrateurs, avec divers dispositifs de classement des cours d'eau. Mais ces dispositifs n'ont pas empêché une artificialisation et une dégradation constante des milieux aquatiques. (Notre pays s'est d'ailleurs fait une spécialité dans le non application des textes de Loi pour ce qui touchent à l'environnement).

UN PROCESSUS DE LABELLISATION EXIGEANT,

La labellisation « Site Rivières Sauvages » s'adresse à un territoire et est décerné à une ou plusieurs structures qui coordonnent un programme d'actions sur plusieurs années en lien avec les parties prenantes du territoire gestionnaires de la rivière et associations.

La démarche qui amène à la labellisation permet d'élaborer un programme sur plusieurs années qui programme les opérations de restauration et de conservation des milieux naturels sur le périmètre concerné.

Le dossier de candidature au Label comporte une évaluation qualitative et quantitative sur la base d'une grille de 47 critères qui constituent le socle technique et scientifique du Label.

Les audits réalisés par un organisme indépendant l'AFNOR qui vérifie que le programme est bien partagé validé entre tous les acteurs locaux que la gouvernance est réellement adaptée pour mener à bien les actions du programme.

Le label est décerné pour la durée du programme d'actions (généralement pour 4 à 5 ans), un audit intermédiaire doit être réalisé à mi-parcours du programme afin d'évaluer sa bonne mise en œuvre.

Le programme d'actions permet de créer une dynamique sur le territoire car il se fixe un objectif de restauration et de conservation de la rivière en intégrant le maintien des activités économiques sur le territoire.

QUI A DÉBOUCHÉ EN 2016 SUR LA CRÉATION DU RESEAU DES « SITES RIVIERES SAUVAGES »

Un réseau de 13 sites labellisés pour faciliter la coopération entre acteurs, trouver des solutions concrètes, valoriser les territoires à partir de leur naturalité remarquable.

A ce jour, 13 rivières ont été labellisées en France. Le label est porté par diverses structures : Parcs Naturels Régionaux, Conseils Départementaux, Fédérations de Pêche, associations de conservation de la nature, une diversité source de richesses. Une rencontre réunissant les acteurs des premières rivières labellisées a eu lieu au ministère de l'écologie, le 22 novembre 2016. Elle a montré un fort besoin d'échange, de partage de connaissances, d'un instrument permettant de mieux coordonner le travail entre les acteurs qui, dans l'Aisne, l'Ain, la Creuse, en Ardèche et ailleurs travaillent pour conserver leur biodiversité remarquable et créer de la valeur à partir de celle-ci.

2016 est donc l'année de création du «Réseau des Sites Rivières Sauvages Labélisés» de France. Il se construit au fil des labellisations des différents territoires. L'appartenance à ce réseau, grâce à une adhésion annuelle, facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaître au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Ce réseau naissant qui se structure a pour but d'apporter des avantages pour les sites labellisés comme par exemple :

DES APPORTS TECHNIQUES, DES CONSEILS ET UN ACCOMPAGNEMENT

Une opportunité de valorisation du territoire à travers une communication adaptée via les communiqués de presse ERN/Fonds réguliers, les pages du site web dédiées au et la Lettre des Rivières Sauvages,

Le label site Rivières Sauvages

Une aide à la recherche de fonds. / en lien avec les institutions et le développement de partenariats public/privé avec la possibilité de proposer au mécénat un projet ou une action d'intérêt général afin de mobiliser des fonds privés pour permettre un effet de levier pour les financements publics.

Une solidarité, une entraide des territoires avec des échanges interbassins sur des thématiques innovantes

L'appartenance à un réseau qui reconnaît un intérêt écologique fort d'un territoire donc capable de remettre en cause des projets d'aménagements qui présentent un risque de dégradation pour le bassin.

UN RÉSEAU POUR AIDER À CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES

En France, en Europe, les rivières qui présentent un très bon fonctionnement écologique sont toutes des rivières au bord desquels vivent des communautés humaines. Mais, sur ces sites, ces dernières ont un impact à peine perceptible sur les milieux aquatiques, montrant qu'il est possible de vivre en harmonie avec un milieu naturel.

Le programme « Rivières Sauvages », comme tous les programmes de conservation qui fonctionnent, vise à préserver ces activités, en associant étroitement les acteurs locaux, les populations locales qui vivent sur les bassins versants préservés. Dans une démarche d'amélioration continue, les agriculteurs, forestiers, acteurs économiques divers qui vivent sur les territoires labellisés doivent veiller à avoir les meilleures pratiques possibles.

L'image positive associée à ces territoires est une source d'attractivité (pour des populations urbaines), randonneurs, pêcheurs, naturalistes, permettant de créer de la valeur sur des territoires ruraux.

UN LABEL QUI S'EXPORTE GRACE AU SOUTIEN DE L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ, (AFB)

La Préparation à l'adaptation européenne du label, a débuté grâce à une rencontre avec les partenaires techniques dans plusieurs pays, Le travail de test de la grille de critères sur des rivières pilotes européennes a commencé cette année. Les bassins testés sont en Irlande dans le comté de Mayo, l'Owenduff, en Slovénie, la Socoa ; et en Espagne, l'Artikutza.

Sur ces bassins la démarche intéresse, et les résultats du test de la grille de critères sont encourageants et ce travail va se poursuivre en partenariat avec les WWF de l'arc Alpin pour la Socoa en Slovénie, le Lech en Autriche, l'Amer en Allemagne et la Chaumera en Suisse.

Des visites de terrain et rencontres avec les partenaires locaux sont prévues en 2017 et 2018 Elles permettront un test sur ces quatre rivières alpines de références et d'engager une réflexion sur l'adaptation du référentiel "Site Rivières Sauvages" à l'échelle des Alpes."

DES COOPÉRATIONS NOUVELLES ENTRE LE PUBLIC ET LE PRIVÉ AUTOUR D'UN LABEL VOLONTAIRE.

Rivières Sauvages est un projet ouvert, participatif.

Dès l'origine, il a permis de rassembler des acteurs très divers, issus de milieux n'ayant souvent pas l'habitude de coopérer, tant notre culture française cloisonne, sépare et crée des barrières inutiles entre écologie et économie et tant la société civile est encore souvent à la marge de la définition de l'Intérêt général.

Avec un retour d'expérience d'une dizaine d'années, European Rivers Network et le Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages constatent que, si le projet a été bien accueilli et sur les territoires, et à l'échelle nationale, c'est précisément parce qu'il permet l'implication de tous : citoyens locaux, ONG, collectivités, scientifiques, universités, pêcheurs, fondations, entreprises grandes institutions comme les agences de l'eau, l'Agence Française de la Biodiversité, ...

Gardons des coins de nature sauvage ! Nous irons y chercher des ressources dans des situations inédites.

Gilles Bœuf.

dernière actualisation : 03.08.2017



Légende :

-  **Rivières labellisées** : la rivière est labellisée Site Rivières Sauvages
-  **Rivières candidates – audit en cours** : Afnor Certification réalise actuellement l'audit de labellisation
-  **Rivières candidates** : le dossier de candidature au label Site Rivières Sauvages est en cours d'élaboration. Il sera prochainement déposé auprès de l'Afnor Certification
-  **Rivières potentielles** : des études sont en cours sur la rivière, les gestionnaires locaux évaluent la possibilité de candidater au label Site Rivières Sauvages
-  **Sites pilotes Grandes Rivières Sauvages** : la commission « critères », animée par le Conseil Scientifique du projet Rivières Sauvages et composée de gestionnaires locaux, mène depuis 2015 un travail pour adapter le label « Site Rivières Sauvages » aux grandes rivières françaises.

LE MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORSE SUD



Indispensable à la vie quotidienne, l'eau a de tout temps été associée aux actes traditionnels de la société, qu'elle soit rurale ou urbaine. L'architecture (les ponts, les tours, les moulins...), l'organisation des fonctions de la maison, du village ou de la ville ont été marquées par cette permanence de l'eau.

Le point d'eau est souvent à l'origine de l'implantation humaine, modelant l'habitat et sa répartition ainsi que la vie sociale et productive. Il sera parfois objet de conflit.

Sources, fontaines, lavoirs ont été des lieux autour desquels s'organisaient les liens sociaux et les activités domestiques et en Corse ils marquent encore une halte dans le paysage.

L'eau fut aussi, des siècles durant, objet de croyances. Prosper Mérimée, dans ses **Notes d'un voyage en Corse**, raconte une anecdote relative à la "forge du Diable", où un jour insatisfait de son travail, le diable, qui avait pour enclume les pierres des Dolmens, jeta son marteau du haut de la forge du Taravo. L'outil tomba à un kilomètre de là pour former l'étang de Canniccia.

Depuis, les usages de l'eau se sont profondément modifiés. Ces usages légitimes doivent, pour être mieux garantis et être mieux partagés, reposer sur des milieux préservés.

La croissance régulière des besoins domestiques s'est accompagnée d'une très forte demande de la part du secteur agricole et touristique se manifestant surtout en période d'étiage.

A cette demande quantitative, s'est progressivement ajoutée une demande qualitative forte. Désormais, les activités piscicoles, sportives et touristiques ainsi que les associations de protection de l'environnement revendiquent la sauvegarde d'un patrimoine naturel. L'eau n'est plus seulement un enjeu économique : elle est devenue un enjeu écologique.

Ainsi l'article 1^{er} de la loi sur l'eau de 1992 a consacré l'eau, comme « patrimoine commun de la nation ».

L'histoire même de notre département est étroitement liée à l'eau. En effet lors de la première partition de la Corse, en 1793, c'est la rivière Liamone qui avait donné son nom à la Corse-du-Sud, le Golo donnant le sien au département de Haute-Corse.

L'évolution normale de l'activité humaine a conduit à malmener la ressource en eau. Ainsi se pose la question de l'eau sous toutes ses formes, dans un département qui semble ne pas en manquer et qui se rappelle à nous à chaque instant par son rôle primordial dans la formation des paysages de montagnes et de lacs.

L'amélioration de la gestion des milieux aquatiques, constitue un enjeu fondamental pour le développement et l'attractivité de nos territoires. La préservation de ces milieux est donc un préalable nécessaire à la satisfaction des usages. Milieux et usages ne doivent donc pas être opposés, au contraire, et en particulier lorsque l'on se situe dans **une logique de moyen ou long terme**.

La politique de l'eau du Département, **motivé par l'intérêt général**, a pour ambition de concilier ce développement et la préservation de ce patrimoine.

... /...

Les éléments de l'histoire et de l'évolution du bassin du Taravo au cours des siècles attestent des liens entre les populations de la haute et de la basse vallée avec le sentiment d'appartenir, aujourd'hui encore, à la communauté du "fleuve Taravo".

La labellisation du Taravo en tant que "Site Rivières Sauvages" s'inscrit parfaitement dans le programme d'actions mené par le département. En effet, ce label qui marque le caractère exceptionnel

et rare de ce cours d'eau et qui a permis son classement en "Espace Naturel Sensible" afin de le protéger, de le gérer et de l'ouvrir au public, privilégie une logique de projet territorial de développement durable sur une logique "équipementière". L'expérience montrant que la logique "équipementière" ne permet pas à elle seule de répondre à la demande sociale, économique et environnementale.

.../...

En définitive, protéger le Taravo, qui constitue un tout géographique, environnemental, historique, humain et même économique, c'est protéger un espace remarquable et rare ainsi qu'une activité agricole à haute valeur ajoutée, c'est permettre le développement d'un tourisme de qualité et étalé sur l'année, mais c'est aussi respecter l'histoire et l'identité de la population de la vallée.

Pierre-Jean Luciani.

Président du conseil départemental de la Corse Sud

Le label site Rivières Sauvages

La proximité du GR 20 cher aux randonneurs, ses eaux quasi torrentielles, parfaites pour le canoë Kayak et ses pistes de VTT font du haut Taravo, une région éminemment sportive.

C'est le pays du *Porcu nustrale*. En langue corse, son nom signifie « cochon du pays ». C'est un porc sauvage, qui se nourrit de châtaignes et de glands à l'automne. C'est une race très rustique qui supporte l'élevage en plein air, même dans les zones d'altitude de l'île avec un climat contrasté.



Pour voir un petit film sur le cochon sauvage : [cliquez ici](#)

Les ateliers de transformation qui produisent l'une des meilleures charcuteries du monde et qui traditionnellement se situent le long du fleuve en amont.

Le moyen Taravo est destiné à l'élevage caprin et la transformation fromagère.

L'agriculture et l'élevage bovin se situent plutôt dans la plaine alluviale

LE BASSIN VERSANT DU TARAVO

Le Bassin Versant du Taravo est inscrit, depuis 2011, en tant que site pilote du département, dans le but de promouvoir la gestion et la valorisation des milieux aquatiques au sein d'un projet territorial de développement durable de la vallée, **souhaité par les élus locaux**.

Le Taravo, avec une longueur de 65 kilomètres, représente le principal cours d'eau de Corse du Sud et le troisième fleuve de Corse. Son bassin versant, de 490 kilomètres carrés, intègre divers espaces naturels à forte valeur environnementale : **5 sites Natura 2000, 6 ZNIEFF³ de type I et 5 ZNIEFF de type II**, ainsi que le **Parc Naturel de Corse** qui s'étend sur environ de 205 kilomètres carrés. Le bassin versant accueille également la moitié des exploitations agricoles du département de la Corse du sud.

Le Taravo est devenu un espace naturel sensible.

UN FLEUVE DONT L'EAU EST DE BONNE QUALITE VOIRE EXCELLENTE EN REGLE GENERALE

Un comité s'est créé pour répondre aux lourdes critiques relatives à la qualité de l'eau. L'une des réponses est bien entendu la labellisation qui a été décernée et entérinée, l'autre un programme de prévention ambitieux.

UN DENIGREMENT QUI N'EST PAS FONDE

En effet, la réputation du Taravo est largement controversée depuis des années, puisque qu'il est qualifié de fleuve le plus pollué de Corse. Or cela est regrettablement dû aux à la situation géographique de certains points de prélèvement (notamment à proximité de l'abattoir de Cozzano) ainsi qu'à certaines périodes de

³Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

prélèvement (par temps de pluies). Cela induit des résultats médiocres alors que seulement quelques kilomètres plus loin, grâce à l'autoépuration du fleuve, la qualité relevée est « non pas bonne, mais excellente » dicit Charles Chipponi. De plus, les analyses physicochimiques n'ont pas démontré de mauvais résultats, bien au contraire.

Il est à rappeler que des hydrosystèmes d'exception comme le Taravo ont un pouvoir de résilience bien supérieur à la normale, ce qui leur permet de répondre à des impacts non négligeables pour retrouver leur équilibre de fonctionnement.

Une collecte des déchets carnés a été mise en place dans le cadre de la transformation charcutière. Les déchets sont valorisés en produits de farines animales

Un schéma d'assainissement pour répondre aux charges hydrauliques beaucoup plus importantes en été (on passe de 5000 à 20 000 personnes) a été établi. Le syndicat de communes entamera de plus des travaux en 2020/2021 pour la construction de station d'épuration.

La labellisation vient justement confirmer la qualité des eaux du Taravo.

LA GRILLE D'EVALUATION DU TARAVO

Synthèse des notes obtenues :

Coefficients de pondération appliqués aux thématiques			
Thématique	Critères	Pondération par thématique	Note obtenue
HYDRO-MORPHOLOGIE et HABITATS	14	53%	49,5/53
OCCUPATION DES SOLS et ACTIVITES du fond de vallée	2	5%	5/5
QUALITE DE L'EAU	5	20%	19/20
BIODIVERSITE	4	15%	15/15
FREQUENTATION HUMAINE HAUTE SAISON	5	7%	6,5/7
<i>Total</i>	<i>30</i>	<i>100%</i>	<i>95/100</i>
Points Bonus-Malus			
Occupation des sols et activités sur le bassin versant	3	Bonus/malus	2/3
Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides du tronçon (ou sous-bassin) candidat	6	Bonus/malus	3,5/6
<i>Total</i>	<i>9</i>		<i>5,5/9</i>
Total Final			100,5/107

UN FLEUVE DONT LES EAUX SONT A PRESERVER

« A quelques centaines de mètres du centre du village les eaux de baignade, au-dessus de tout rejet d'effluents, sont d'une rare qualité. »

C'est pourquoi le programme d'action prévoit de mettre en œuvre dans le Haut Taravo le **tri sélectif**, de programmer la réalisation d'une **déchetterie**, la suppression des décharges, la gestion des lisiers de porcs en bordure du fleuve, nettoyage des berges, en concertation avec l'Office de l'Environnement et le Parc Régional, dans la perspective du développement touristique de la vallée.



EXTRAIT DU RAPPORT DE L'AFNOR

LE PROGRAMME D'ACTION PROPOSE EST PARFAITEMENT STRUCTURE, ET BIEN EN LIEN AVEC LES PROBLEMATIQUES DU TERRITOIRE. LES ENJEUX ECOLOGIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES SONT BIEN IDENTIFIES ET HIERARCHISES. LA SECTORISATION REALISEE POUR LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTION REpond A UNE LOGIQUE OPERATIONNELLE. LA PLANIFICATION DES OPERATIONS APPARAIT COHERENTE. PEU DE CHOSES A REDIRE SUR LE FOND ET LA FORME DES ACTIONS PROPOSEES. C'EST UN PROGRAMME ASSEZ AMBITIEUX QUI EST PROPOSE PAR LE CANDIDAT.

LA PRESENTATION, LA STRUCTURATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS EST CLAIRE ET CONSTITUE UN POINT FORT DE CE PROGRAMME CAR IL SEMBLE Y AVOIR UNE REELLE IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS LOCAUX LIES AUX MILIEUX AQUATIQUES.

LE PROGRAMME D'ACTION EST PARFAITEMENT HIERARCHISE ET STRUCTURE. LE SEUL POINT SENSIBLE DE L'EVALUATION CONCERNE LE VOLET « SUIVIS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES », TROP PEU AMBITIEUX DANS LE PROGRAMME D'ACTION.

AU VU DE TOUS CES ELEMENTS, LE PROGRAMME EST JUGE RECEVABLE DANS LE CADRE DE LA LABELLISATION RIVIERES SAUVAGES DU TARAVO.

UNE LABELLISATION EMBLEMATIQUE

Cette labellisation intervient à point nommé pour rappeler que la protection des dernières rivières est une alchimie délicate. Il faut à la fois permettre le maintien de traditions qui font toute la richesse culturelle de la Corse du Sud et rassembler les parties prenantes et intégrantes : ruraux, pêcheurs, chasseurs, éleveurs, industrie touristique et les pouvoirs publics locaux, départementaux et territoriaux.

Ce sont ici 31 communes qui se sont rassemblées.

TOUTES LES QUESTIONS ET LES REPOSES) A PROPOS DES EFFETS DE LA LABELLISATION

LE LABEL VA-T-IL M'EMPECHER DE MARCHER/ME PROMENER COMME JE L'ENTENDS LE LONG DE LA RIVIERE ?

Non car il n'a aucune incidence réglementaire liée à la pratique des loisirs nature, le label ne change pas les règles liées au foncier qui s'imposent à nous tous. Le long de la rivière il y a une servitude réglementaire permettant le passage des pêcheurs et des piétons en général

POURRA - T-ON ENCORE PECHER ?

Oui la réglementation en vigueur est applicable rien de plus. Le label ne crée pas un sanctuaire où les activités sont interdites, et même dans un parc national où les interdits sont plus nombreux .interdiction de ramassage végétaux, minéraux, champignons etc....)la pêche y reste autorisée.

EST-CE QUE JE POURRAI CONTINUER A FAIRE DU KAYAK ?

Bien sûr avec les règles locales en place. La fréquentation nautique doit être maîtrisée. On considère que c'est la rivière qui limite par son gabarit et ses difficultés de pratiques, arbres en travers, virages serrés...) la fréquentation ce qui fait que la rivière n'est pas sous forte pression.

VA-T-ON GARDER LES OUVRAGES SUR LA RIVIERE COMME CE JOLI SEUIL QUE JE CONNAIS DEPUIS MA NAISSANCE ?

Oui Si l'ouvrage à encore un usage avéré et qu'il n'apporte pas de nuisance au fonctionnement écologique du milieu et que l'utilité publique de son maintien est démontrée Le seuil existant n'entrave pas la continuité écologique.

LA LABELLISATION SIGNIFIE- T-ELLE QUE NOUS POUVONS BOIRE A NOUVEAU L'EAU DE LA RIVIERE ? POUR LA 5, JE PREFERE LA QUESTION SUR L'ARGENT DU CONTRIBUABLE.

Non, cela signifie que la qualité de l'eau est bonne pour le fonctionnement du milieu naturel, mais elle n'est pas potable directement sans traitement particulièrement durant l'été ou à proximité des ateliers de transformation carnée.

PEUT-ON NAGER / SE Baigner dans une Rivière Sauvage ?

Oui si la baignade est autorisée par les autorités locales, a savoir l'agence Régionale de Santé (ARS). Le principal risque réside près des rejets d'effluents mais ils sont très localisés et répertoriés.

AURAI-JE LE DROIT DE CONTINUER A CULTIVER AUX ABORDS D'UNE RIVIERE SAUVAGE – AGRICULTURE CLASSIQUE ? RAISONNEE ? BIO ?

Le label site Rivières Sauvages

Oui dans le respect des pratiques normales et dans le cadre de la réglementation qui s'impose aux exploitants comme ailleurs sur les terres de la commune !

L'agriculture biologique se développe de plus en plus sur le bassin versant. Le plan d'actions va permettre de mieux sensibiliser les agriculteurs à l'usage de pesticides.

VAIS-JE ENCORE AVOIR LE DROIT DE CHASSER PRES DE LA RIVIERE SAUVAGE ?

Oui selon la réglementation en vigueur et les autorisations locales

Les abords du Haut Taravo sont de tous temps fréquentés pour la chasse de la bécasse, le porc sauvage, le mouflon notamment. Cela fait partie du paysage naturel et culturel et cela ne remet en aucun cas en cause le label.

POURRONS-NOUS RAMASSER DES CHAMPIGNONS ?

Oui mais attention seulement les comestibles ! Oui en faisant une collecte en bon père de famille !

QUELS SERONT LES PROGRAMMES DE RESTAURATION/PRESERVATION : POURRONS-NOUS Y PARTICIPER ?

Ce sont des actions menées par les gestionnaires de la rivière : le grand public ne participe pas directement aux opérations de travaux. En revanche, des actions de sensibilisation sont prévues dans les écoles et auprès des riverains.

QUELLE VALEUR AURA CETTE LABELISATION AU REGARD DES NOMBREUX KAYAKISTES SUR LA RIVIERE ?

C'est la reconnaissance d'une pratique locale raisonnable, bien gérée, pensée, organisée avec des acteurs économiques responsables.

LE TARAVO COULE DANS UNE REGION ESSENTIELLEMENT AGRICOLE ET PRODUCTRICE, EST-CE UN FREIN ?

Ce fleuve en grande partie sauvage est naturel mais aussi culturel et l'homme y est une partie intégrante : ne les opposons pas ! L'homme doit respecter le patrimoine naturel pour continuer à pouvoir bénéficier pour son bien-être et on ne protège bien que ce que l'on connaît bien !

COMMENT CONCILIER LE TRONÇON LABELLISE ET LES AUTRES PARTIES QUI NE LE SONT PAS ? Y AURA-T-IL DES ACTIONS POUR LABELLISER L'ENSEMBLE DU COURS L'EAU ?

Le programme d'actions concerne le périmètre labélisé mais aussi plus largement l'ensemble du bassin, l'objectif est de progresser dans les niveaux de labellisation, d'atteindre le niveau 3 mais aussi d'améliorer l'état de conservation en dehors du secteur labélisé afin de garantir une labélisation pérenne du site.

QUELLES ACTIONS DE PREVENTION SERONT-ELLES MENEES ? QUELS PROGRAMMES SERONT VISES EN PARTICULIER ?

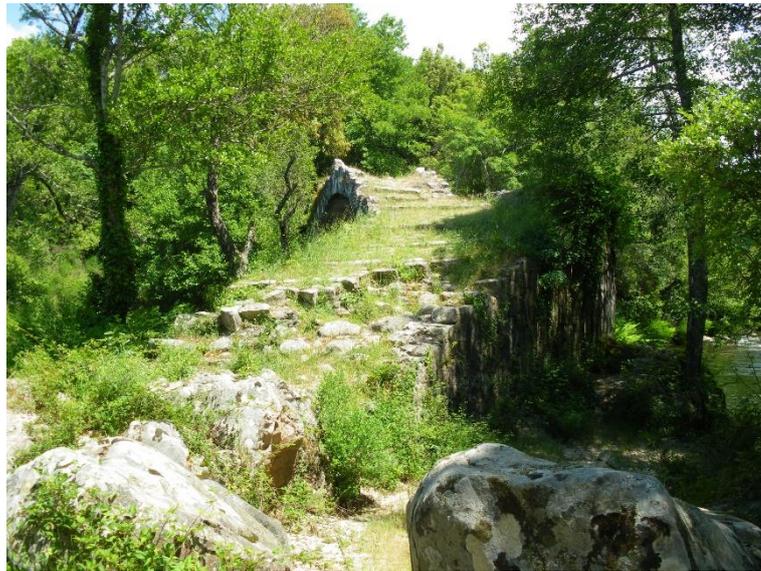
1-mise en place d'un monitoring, batterie de mesure /indicateurs) sur la rivière pour mieux anticiper les pressions du bassin versant du Taravo, aller à la rencontre des acteurs.

LA MAJORITE DES PARTIE PRENANTES ONT -ELLES ETE AVERTIES ? DE QUELLES MANIERES ? COMMENT LEUR ACCORD A-T-IL ETE OBTENU ?

Oui, dans le cadre d'un Comité technique de développement durable, les acteurs et gestionnaires ont une habitude de collaboration et le Parc mais aussi le conseil départemental sont des instances de coordination et de médiation importante.

CELLE LABELLISATION COUTE-T-ELLE DE L'ARGENT AU CONTRIBUABLE ?

Non pas directement, le programme est financé par des fonds publics : Agence de l'Eau, Département et autres, etc.



L'ACTION DE SENSIBILISATION DES ENFANTS : RIVIERES D'IMAGES ET FLEUVES DE MOTS. (RIFM)

PRESENTATION DU PROGRAMME

ERN France organise depuis 1998 l'action pédagogique Rivières d'Images et Fleuves de Mots sur le bassin versant de la Loire. Depuis 2017, ERN propose une adaptation de ce programme aux établissements scolaires situés sur les bassins labellisés "Site Rivières Sauvages". Des classes de maternelle et primaire partent à la découverte de leur rivière sauvage par le croisement des différentes disciplines scolaires et restituent leurs nouvelles connaissances par la création d'une œuvre collective géante.

LE LABEL SITE RIVIERES SAUVAGES

Le label "Site Rivières Sauvages" est un outil de conservation et de valorisation des rivières d'exception par les acteurs du territoire.

La préservation de ces rivières passe nécessairement par la sensibilisation des jeunes générations. C'est ce que propose le programme Rivières d'Images et Fleuves de Mots.

OBJECTIFS : AMENER LES JEUNES GENERATIONS A LA DECOUVERTE DE LA RIVIERE

Rivières d'Images et Fleuves de Mots a pour vocation :

- > de décloisonner l'art et le savoir en promouvant l'interdisciplinarité, la rivière est étudiée au travers de la littérature, de l'histoire, des sciences naturelles, de la géographie, de l'éducation civique, etc.;
- > de faire aimer et respecter les rivières en développant l'éco-citoyenneté ;
- > que les enfants s'approprient les notions d'appartenance à un bassin versant et de solidarité amont-aval en apprenant notamment leur "adresse écologique".

RESTITUTION ARTISTIQUE : PLASTIQUE ET POETIQUE

Le label site Rivières Sauvages

Les enfants sont invités à mettre en images les mots et en mots les images pour traduire leurs différentes découvertes de la rivière sous forme d'un travail artistique collectif. ERN fournit comme support une toile géante de 1,5 x 2,5 m ainsi que de la peinture acrylique.

L'EDITION 2017 :

Pour sa 1ère édition, 14 classes, soit près de 300 enfants, habitants de 10 rivières labellisées (ou prochainement) "Site Rivières Sauvages" en France ont participé au concours Rivières d'Images et Fleuves de Mots (RIFM).

EXPOSITION FINALE ET JURY

Pour permettre la meilleure valorisation du travail réalisé mais également la découverte et l'échange des différentes perceptions des "Site Rivières Sauvages", l'ensemble des œuvres été exposé du 30 mai au 11 juin dans le hameau de Dorches sur la commune de Chanay (01), au bord de la rivière Dorche, labellisée "Site Rivières Sauvages" en 2016. Un jury de professionnels s'est réuni lors du vernissage pour désigner 2 lauréats. voir les lauréats : <http://www.rivieres-sauvages.fr/2017/06/22/concours-rivieres-dimages-et-fleuves-de-mots-sur-les-rivieres-sauvages/>. Chaque participant a reçu une carte postale de l'œuvre collective à laquelle il a participé.

Toutes les œuvres sont désormais conservées par ERN pour constituer une exposition itinérante qui voyage au fil des rivières sauvages et ailleurs. Ainsi l'exposition complète a été présentée cet été à Lélex (01) à l'occasion de la fête de la Rivière Sauvages Valserine, et sera présentée à Pissos (40) à l'occasion de la remise du Label "Site Rivières Sauvages" à la Grande Leyre.

EDITION 2018 :

Face au succès de la 1ère édition, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 octobre pour la 2ème édition de RIFM-Rivières Sauvages. Voir le bulletin d'inscription : http://www.rivernet.org/educ/rifm2/Php/Nouvelles/pdfetdocs/2018_RIFM-RS_inscription.pdf

RIFM-Rivières Sauvages est **organisé par ERN France, avec le soutien de l'Agence Française de Biodiversité et Alter-Tex (fournisseur de tissus éthique).**

Plus d'infos :

- www.rifm.fr
- [plaquette générale du programme RIFM](#)
- [photos de l'expo](#)



LE PROGRAMME DE LABELLISATION

ARRIVÉE À 14H00 À ARGJUSTA MORICCIO

1. Accueil Café
2. passerelle de Moca Croce
3. Discours du préfet de Corse du Sud
4. Discours du Président du Conseil départemental
5. Discours du Vice-Président
6. Discours du Parc Naturel régional de Corse
7. Remise du Label Par l'AFNOR
8. Collation

CONTACTS



European Rivers Network

ERN est une association loi 1901, issu de la lutte de Loire Vivante dans les années 80 et 90, qui ont permis de sauver le « dernier fleuve sauvage d'Europe ». ERN bénéficie de divers agréments nationaux. Membre fondateur du programme Rivières Sauvages, avec le WWF-France, l'ONG est gestionnaire du programme depuis 2013, après le retrait du WWF-France. C'est le partenaire pour les institutions publiques. ERN compte 2000 adhérents. Elle est présidée par Roberto Epple. Elle est domiciliée au Puy-en-Velay.

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.

C'est un fonds de dotation créé en 2010, grâce au soutien d'un généreux mécène, Claude Dumont, ancien président du WWF-France. Son but est de recueillir des fonds privés pour aider à la mise en place de l'outil, du réseau et des programmes d'actions sur les rivières labellisées. Il est composé d'un Conseil d'Administration de 11 personnes. Son président est Roberto Epple, par ailleurs président

ERN – Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

8 rue Crozatier
43 000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 05 57 88

Animation Rhin, Rhône Méditerranée, Corse : Melanie Taquet : 06 01 45 47 01

Site. www.rivieres-sauvages.fr

Pour en savoir plus :

Rapport Planète Vivante 2016 Risques et résilience dans l'Anthropocène. WWF

Millénium Ecosystem Assesment / autres.

CONTACTS REGIONAUX

Conseil départemental de Corse Sud

Charles Chipponi &

Savéria Durand

charles.chipponi@cg-corsedusud.fr - saveria.durand@corsedusud.fr –

06 47 13 90 15

www.corsedusud.fr

RELATIONS MEDIAS BENEVOLE

Marie-Pierre Medouga - agencerp@orange.fr - 06 22 78 71 38 – [@mapyntonga](https://www.instagram.com/mapyntonga) - www.mp-c.eu



Le réseau des Rivières Sauvages

« Nous avons besoin de la nature, et en particulier de ses bastions sauvages. Elle est le monde étranger d'où émergea notre espèce, et le foyer où nous pouvons nous réfugier en toute sécurité. Elle offre des choix que notre esprit a été conçu pour apprécier. »

E.O. Wilson

Avec le concours des partenaires suivants :

